



A.T.S.C.A.F. FEDERALE
S P O R T S
41 boulevard Vincent Auriol
75703 PARIS Cédex 13

Paris, le 02 juin 2025

BUREAU DES SPORTS

Tél. **01.79.97.33.20**
01. 44.97.33.24
01. 44.97.32.94

LE PRESIDENT DE L'A.T.S.C.A.F. FEDERALE

à

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DES
ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS FEDERES

OBJET : Coupe Nationale Interfinances 2025/2026
Engagements

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la prochaine Coupe Nationale Interfinances comportera les disciplines suivantes sous réserve que, conformément aux dispositions de l'Article 7 du règlement, huit équipes soient engagées :

FOOTBALL A 7 MIXTE
VOLLEY-BALL 4 X 4
HAND-BALL MIXTE
BASKET-BALL 3 X 3
PETANQUE MASCULINE

PETANQUE FEMININE
GOLF
BADMINTON MIXTE
TENNIS DE TABLE
TENNIS FEMININ

TENNIS MASCULIN
PADEL MIXTE

J'attire votre attention sur le fait que la Coupe Nationale Interfinances est réservée uniquement aux joueurs titulaires de la carte d'adhérent à l'A.T.S.C.A.F. et remplissant les conditions fixées par le règlement.

Je prie instamment les Présidents départementaux et les responsables sportifs de **s'imposer la lecture du règlement** afin d'être en mesure de faire respecter scrupuleusement ses dispositions. L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné une nouvelle orientation à la prochaine CNIF dont vous trouverez la teneur dans les nouveaux articles.

Pour permettre l'établissement des tirages et du calendrier définitif de la Coupe 2025/2026, vous voudrez bien m'adresser, le plus rapidement possible, et en tout état de cause les demandes d'engagement des équipes de votre section ou de votre club :

Avant le 19 septembre 2025 pour toutes les disciplines sauf pour le hand, le tennis féminin et le tennis de table.

Avant le 03 novembre 2025 pour le hand, le tennis féminin et le tennis de table.

Vous utiliserez, à cet effet, le formulaire dont l'exemplaire est joint à la présente. Vous comprendrez, évidemment, l'intérêt de fournir des renseignements précis, notamment en ce qui concerne l'assurance des joueurs pour la saison 2025/2026.

Les sportifs, titulaires de la carte d'adhérent à l'A.T.S.C.A.F., à jour de leur cotisation et d'un certificat médical bénéficient automatiquement de la police d'assurance souscrite par l'A.T.S.C.A.F. Fédérale

Les états nominatifs (modèles A – D à télécharger sur GRAAL) devront nous être renvoyés dûment remplis accompagnés du certificat médical et des pièces justificatives demandées par le règlement (à noter la production des photocopies des licences de tennis 2026 pour l'homologation des résultats au palmarès des joueurs).

En résumé, nous vous demandons, si vous désirez participer à la Coupe Nationale Interfinances, de nous faire parvenir :

1°/ la feuille d'engagement :

Avant le 19 septembre 2025 pour toutes les disciplines sauf le hand, le tennis féminin et le tennis de table.

Avant le 03 novembre 2025 pour le hand, le tennis féminin et le tennis de table.

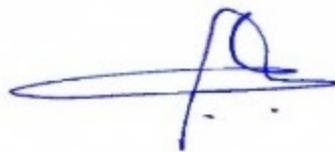
2°/ **Les états modèles A - D accompagnés des certificats médicaux, 15 jours avant le premier tour**

En ce qui concerne les déplacements, les indemnités seront réglées sur la base de 0,05 €. du km **à partir de la base de données MAPPY** pour tous les tours de la CNIF 2025/2026. Les frais de réception seront calculés conformément au barème ci-joint.

La demande d'engagement réclamée par la présente lettre devra être adressée **avant le 19 Septembre 2025 ou 03 novembre 2025 (selon les disciplines)** sous le timbre :

Monsieur le Président de l'ATSCAF. Fédérale
Bureau des Sports,
41 boulevard Vincent Auriol
75013 Paris Cédex 13.

LE PRESIDENT DE L'A.T.S.C.A.F. FEDERALE



Fabian RIOS